

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représentée par Gérald MANCE, M. Mamadou DIALLO représenté par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Votants : 29
N° délibération : 2026-05-01

Date de la convocation : 18-05-2026
Date d'affichage de la convocation : 18-05-2026
Acte rendu exécutoire : 28-05-2026

TARIFS MUNICIPAUX 2026 (LOCATIONS DE SALLES, DROIT DE VOIRIE ET STATIONNEMENT, PHOTOCOPIES)

Rapporteur : Gérald MANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs municipaux de location de salles, de droit de voirie et stationnement et d'impression de photocopies, il est proposé à l'assemblée, de mettre à jour à compter du 1^{er} septembre 2026, les différents tarifs municipaux proposés comme suit :

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES au 1^{er} septembre 2026

SALLE DES FÊTES

Du 1 ^{er} octobre au 30 avril		Du 1 ^{er} mai au 30 septembre		CAUTION	
				Particuliers	Associations
TARIF JOURNALIER HORS LOCATION DU WEEK-END					
Commune	655 €	547 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	799 €	686 €			
TARIF WEEK-END (Vendredi après-midi au lundi 13h30)					
Commune	1 079 €	911 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	1 292 €	1 127 €			
TARIF JOURNALIER SUPPLEMENTAIRE A LA LOCATION DU WEEK-END (Jour férié, pont)					
Commune	123 €	108 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	140 €	125 €			
TARIF ½ JOURNEE					
Commune	127 €	110 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	141 €	127 €			

SALLE PONT HUBERT

Du 1 ^{er} octobre au 30 avril		Du 1 ^{er} mai au 30 septembre		CAUTION	
				Particuliers	Associations
TARIF JOURNALIER HORS LOCATION DU WEEK-END					
Commune	242 €	166 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	391 €	251 €			
TARIF WEEK-END (Vendredi après-midi au lundi 13h30)					
Commune	405 €	255 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	704 €	426 €			
TARIF JOURNALIER SUPPLEMENTAIRE A LA LOCATION DU WEEK-END (Jour férié, pont)					
Commune	69 €	70 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	76 €	83 €			
TARIF ½ JOURNEE					
Commune	69 €	70 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	76 €	83 €			

SALLE POLYVALENTE MAISON DE L'ANIMATION ET DE LA CULTURE

Du 1 ^{er} octobre au 30 avril		Du 1 ^{er} mai au 30 septembre		CAUTION	
				Particuliers	Associations
TARIF JOURNALIER					
Commune	765 €	654 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	874 €	765 €			
BUREAU TARIF ½ JOURNEE					
Commune	16 €	13 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	21 €	18 €			
BUREAU TARIF JOURNALIER					
Commune	36 €	33 €	2 000 €	600 €	
Hors commune	41 €	38 €			

HALL DES FÊTES

TARIF 1 JOURNÉE	79 €
------------------------	------

CLUB HOUSE

Du 1 ^{er} octobre au 30 avril		Du 1 ^{er} mai au 30 septembre		CAUTION	
				Particuliers	Associations
TARIF JOURNALIER HORS LOCATION DU WEEK-END					
Commune	95 €	75 €	1 000 €	300 €	
Hors commune	156 €	120 €			
TARIF WEEK-END (vendredi après-midi au lundi 13h30)					
Commune	120 €	96 €	1 000 €	300 €	
Hors commune	181 €	166 €			

SALLE DE REUNION – FERME DU MOULINET

Du 1 ^{er} octobre au 30 avril		Du 1 ^{er} mai au 30 septembre		CAUTION Associations
BUREAU TARIF JOURNALIER				
Commune	31 €	30 €	600 €	
Hors commune	41 €	40 €		

Modalités financières (arrhes, paiement et caution) :

Le versement d'arrhes correspond à environ 30 % du montant global, et permet la confirmation de la réservation. Les arrhes sont versées au moment de la réservation.

En cas d'annulation de la réservation par le preneur au minimum deux mois avant la date prévue et par courrier uniquement, les arrhes sont remboursées intégralement. Passé ce délai, aucun remboursement n'est possible, sauf dans le cas où l'annulation est du fait de la collectivité.

Le règlement du montant de la location restant à percevoir, déduction faite des arrhes versées au moment de la réservation, doit impérativement être réalisé avant la date de location accordée.

La location de la salle est intégralement remboursée au preneur en cas d'annulation de la réservation par la collectivité.

Le chèque de caution « non encaissé », est à fournir systématiquement au moment où le preneur s'acquitte du règlement de la salle afin de garantir le respect des biens publics. Il est restitué au preneur après les vérifications d'usage du service gestionnaire.

TARIFS DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT

TARIFS TERRASSES	
Terrasse ordinaire le m ² par an	23 €
Terrasse avec banne, sans banne ou nécessitant une installation particulière (plate-forme, plancher, aménagement de trottoir) le m ² par an	30 €
Terrasse fermée le m ² par an	69 €
TARIFS ETALAGES	
Forfait journalier par emplacement de 12 m ² maximum	15 €
Le m ² supplémentaire	10 €
Forfait annuel au m ²	34 €
TARIFS STATIONNEMENTS PONCTUELS DES COMMERCE AMBULANTS	
Forfait journalier, déballages et autres commerces,	94 €
Forfait annuel déballages et autres commerces, sans excéder 12 m ²	474 €

Il est précisé aux membres du Conseil municipal qu'un état des lieux entrant et sortant est réalisé par le personnel municipal à chaque location afin de se prémunir des éventuelles dégradations liées à l'occupation.

TARIFS PHOTOCOPIES (Services Mairie et MAC)

	A4	A3
Noir et blanc (recto)	0,61 €	0,71 €
Noir et blanc (recto/verso)	0,81 €	0,91 €
Couleur (recto)	0,71 €	0,81 €
Couleur (recto/verso)	0,91 €	1,10 €

Gratuité des photocopies pour les associations dont le siège social se situe à Pont-Sainte-Marie et sous réserve de la fourniture de leur papier.

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 19 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** les modalités financières et les évolutions tarifaires à compter du 1^{er} septembre 2026, telles que présentées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les gratuités accordées en faveur des associations, telles que proposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,
Pascal LANDREAT